



A quelle date dois envoyer ma démission

Par **fotololy**, le 17/11/2013 à 09:03

Bonjour,

Voici ma question, je dois adresser ma lettre de démission car j'ai trouvé un nouvel employeur qui m'a signé une promesse d'embauche dans laquelle il est mentionné que je dois être libérée de tout engagement au 01/01/2014.

Pour être certaine de toucher ma prime de 13^{ème} mois (qui est réglée en 2 parties en juin et décembre) je dois être présente dans mon emploi actuel jusqu'au 31/12/2013.

J'ai un préavis d'un mois.

Merci de me dire à quelle date je dois adresser ma lettre recommandée car le 30/11 est un samedi et j'ai peur que mon employeur actuel fasse jouer le fait que si il la reçoit le 02/12/2013, il ne me libère que le 02/01/2014.

Mon dilemme c'est que je ne veux pas perdre ma partie de 13^{ème} mois sur ce jeu de dates qui tombent au niveau calendaire.

Merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le 17/11/2013 à 12:17

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous devez travailler chez le nouvel employeur dès le 1er janvier 2014...

Par **fotololy**, le 18/11/2013 à 19:15

Bonsoir,

Oui est spécifié dans ma promesse d'embauche que je dois être libre avant le 01/01/2014.

Merci

Par **P.M.**, le **18/11/2013** à **21:13**

Mais mon interrogation est de savoir si vous allez travailler effectivement le 1er janvier car c'est normalement un jour férié car le nouvel employeur n'ira pas voir si votre contrat de travail était effectivement rompu pour cette date...

Par **fotololy**, le **18/11/2013** à **21:44**

Les bureaux ni de l'un ni de l'autre de mes employeurs ne seront ouverts donc je ne travaillerais donc effectivement pas le 01/01/2014.

Par **P.M.**, le **18/11/2013** à **22:27**

Bonjour,

Donc si l'employeur reçoit votre démission le 02/12/13, le préavis d'un mois se terminera le 01/01/2014 et tout ira bien pour que vous preniez votre nouveau poste le 02/01...